



PROCÈS-VERBAL N°39

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 09 septembre 2025

Présent(s) : Jean Marc DENIS

Clément LAWSON

Arezki HAMZA

Patrick ALEXANDRE

Mickael MAETZ

Jean Claude ORTUNO

Mahé DJELLAL

Lucas JEAN LOUIS DIT MONTO

Excusé(s) :

Assistent : Nicolas VOYANT

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

SEVRES - STADE JEAN WAGNER - NNI 920720201

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 16/09/2032.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 04/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 SYN du 02/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS.
- Plan de masse.
- Plan de l'aire de jeu.

La Commission constate l'absence de :

- Test insitu
- Attestation Administrative de Capacité ou Arrêté d'Ouverture au Public

La Commission précise que:

- au regard de la dimension du vestiaire arbitre, un vestiaire joueur doit être affecté pour les arbitres lors des matchs;
- les toilettes doivent obligatoirement être accessibles pour les acteurs du match;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/03/2026 dans l'attente des documents manquants pour le classement décennal.

1.4 Avis préalable

FONTENAY AUX ROSES - Stade Du Panorama N° 1 - NNI 920320101

Cette installation sportive est retiré du classement.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 10/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T6 PN du 09/07/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS.
- Plan des vestiaires
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en T6 PN jusqu'au 09/09/2035.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MAROLLES EN HUREPOIX - Stade Norbert Batigne N° 2 - NNI 913760102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 11/03/2024.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 09/07/2025.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 25/03/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AAC

La CRTIS constate qu'il n'y a pas de main courante.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en T7 PN jusqu'au 09/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

VILLEMOISSON SUR ORGE - STADE DES ERABLES - NNI 916670101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 Stabilisé jusqu'au 23/07/2033.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 29/08/2025.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 02/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Test insitu
- Attestation Administrative de Capacité

La CRTIS constate que la hauteur d'un but n'est pas à 2.44m, à remettre en état réglementaire avant le prochain match de championnat.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en T5 SYN jusqu'au 08/07/2030.

1.4 Avis préalable

BOISSY SOUS ST YON - Stade de la Rue des Ecoles - NNI 910850201

Cette installation sportive n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la création de son terrain synthétique, ainsi que des documents transmis:

- Demande d'avis préalable du propriétaire 09/04/2025
- Lettre d'intention de réalisation de travaux

- Plan de l'aire de jeu:(dimensions de 90 m x 45 m)
- Plan des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.
- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.
- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,
- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T7 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ETAMPES - COMPLEXE SPORTIF JO BOUILLON - NNI 912230101

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 04/01/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 26/08/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 signée par le propriétaire le 02/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 127 Lux (E5 min 200 Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44 (E5 min 0.5)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.64
- Etude d'éclairage 29/10/2024

Au vu des résultats, la C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/09/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

PARIS - STADE DE L' HIPPODROME AUTEUIL - NNI 751160301

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 16/12/2024.

La Commission accuse réception des tests insitu initiaux en date du 05/09/2025 et propose un classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2034.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MONTRY - STADE DU DISTRICT - NNI 773150201

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 07/05/2025.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 04/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 du 26/08/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission constate l'absence des test insitu décennaux; tests qui auraient dû être transmis le 07/05/2025 (soit 10 ans après la date de mise en service du 07/05/2015).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en T4 SYN jusqu'au 09/02/2026 dans l'attente des documents manquants pour le classement décennal.

CHEVRY COSSIGNY - STADE DIDIER MOUNIER 2 - NNI 771140102

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 18/06/2024.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 22/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 12/06/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des vestiaires

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Hauteurs non conforme sous la barre transversal (2.44m)
- Zones techniques non tracées
- Perche arrière but endommagée.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation en Niveau

T7 PN et demande l'envoi par la Mairie d'une preuve que la perche arrière a été réparée.

CHEVRY COSSIGNY - STADE DIDIER MOUNIER 1 - NNI 771140101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 18/06/2024.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 22/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 12/06/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Attestation Administrative de Capacité

- Plan des vestiaires

La CRTIS constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteurs non conformes sous la barre transversal (2.44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/09/2035.

COULOMMIERS - PARC DES SPORTS DES CAPUCINS 3 - NNI 771310103

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 23/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 12/06/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/09/2035.

TORCY - COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY 2 - NNI 774680102

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 12/09/2030.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 11/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 suite au renouvellement du gazon synthétique et des buts et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS

La Commission constate l'absence des Tests insitu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/01/2026, dans l'attente du document manquant pour le classement .

CHELLES - STADE MAURICE GROUSELLE N°1 - NNI 771080101

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 15/04/2025.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 26/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 du 12/06/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Test in-situ
- Plan de coupe
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2034.

MORMANT - STADE MUNICIPAL - NNI 773170104

Reprise de dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 29/06/2023.

La Commission accuse réception des tests in situ en date du 01/09/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 04/10/2032.

PONTAULT COMBAULT - STADE LUCIEN MORANE 2 - NNI 773730102

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 16/12/2024.

La Commission accuse réception des tests in situ initiaux en date du 21/08/2025 et propose un classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 14/07/2034.

CLAYE SOUILLY - STADE CLÉMENT PETIT 3 - NNI 771180103

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 09/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la création de nouveaux vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Plan de masse
- Plan des tribunes
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Courrier d'intention de réalisation de travaux

Concernant les vestiaires, la commission rappelle que les surfaces réglementaires sont des surfaces sèches (hors douches et sanitaires) ; au plan les vestiaires joueurs apparaissent avoir une surface de l'ordre de 16m² (la surface minimum pour un niveau T5 est de 20m²)

Dans l'attente de ces précisions sur les surfaces sèches des vestiaires La C.R.T.I.S suspend son avis.

1.3 Changement de niveau de classement

BOURRON MARLOTTE - STADE ERNEST VILGRAIN - NNI 770480101

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 24/06/2025.

La Commission accuse réception du rapport de visite effectué par M. MAETZ en date du 26/08/2025.

Elle constate la non-conformité des bancs de touche "joueurs" pour le niveau T5. Ceux-ci mesurent 1,40m au lieu de 2.50m pour le classement en niveau T5.

En conséquence, la Commission propose un classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 24/06/2035.

LESIGNY - STADE DE MAISON BLANCHE 3 - NNI 772490103

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 10/07/2023.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 11/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 12/06/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Plan des vestiaires
- Plan Topographique

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Hauteur sous la barre transversale (2.44m)
- Main courante qui n'entoure pas les abris de touche

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de ces non-conformités , la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 31/05/2026.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

COUBERT - STADE MUNICIPAL - NNI 771270101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 26/08/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle confirmation de niveau en E6 signée par le propriétaire le 12/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 110 Lux (E6 min 150 Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.29 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.46 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/09/2029.

2.2 Confirmation de classement

MONTRY - STADE DU DISTRICT - NNI 773150201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 04/04/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 04/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle confirmation de niveau en E6 signée par le propriétaire le 26/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.19 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.36 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

TORCY - COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY 1 - NNI 774680101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 12/09/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S. le 08/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 signée par le propriétaire le 28/05/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 220 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.81

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/09/2027.

MONTEREAU FAULT YONNE - STADE ROBERT CHALMEAU - NNI 773050101

L'éclairage de cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 28/02/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 29/07/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de contrôle confirmation de niveau en E5 signée par le propriétaire le 12/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 308 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.7

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/09/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LE BLANC MESNIL - STADE JACQUES BOGHOSSIAN - NNI 930070301

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 29/04/2025.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 08/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 04/07/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Plan de l'aire de jeu

Elle rappelle qu'en l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public, la capacité spectateur de l'installation est à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2035 et invite la Mairie lui transmettre une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

LE BLANC MESNIL - COMPLEXE SPORTIF PAUL ÉLUARD 1 - NNI 930070201

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 21/04/2025.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 12/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 du 12/06/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Test in-situ du 23/08/2024
- AOP du 21/04/2016
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 22/09/2033.

1.3 Changement de niveau de classement

AUBERVILLIERS - STADE DOCTEUR PIEYRE - NNI 930010301

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'en 01/11/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau Travaux du 10/07/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Lettre d'intention de Travaux
- Plan des vestiaires provisoires
- Plan d'accès des vestiaires au terrain

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau Travaux (T5 SYN) jusqu'au 31/05/2026.

La CRTIS demande la transmission d'un plan côté des vestiaires modulaires.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

LE BLANC MESNIL - Stade Jean Bouin 3 - NNI 930070103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage (16/07/2025)
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/05/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100 m x 60 m) avec 4 mâts de 18 m
- 8 projecteurs de 1830 W
- 4 projecteurs de 854 W

Au regard des éléments transmis:

- Eclairement moyen horizontal : 272 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.62
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,81
- GR - MAX 46
- Angle d'inclinaisons des sources lumineuses max 63°

La CRTIS précise que les mâts d'éclairage ne doivent pas être implantés dans la zone de sécurité (2,50 m après la ligne de touche).

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MAGNY EN VEXIN - STADE PAUL CHERON 2 - NNI 953550102

Cette installation sportive est classée en niveau T7 Stabilisé jusqu'au 27/04/2026.

Installation visitée par MM. PLASSART & LACOUR, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 05/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T6 du 04/07/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de Visite
- Test InSitu
- Plan de l'aire de Jeu
- Plan des Vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 SYN jusqu'au 09/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

PONTOISE - COMPLEXE SPORTIF N. MANDELA 1 - NNI 955000401

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 19/11/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 03/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6 en signée par le propriétaire le 12/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/09/2029.

ST GRATIEN - PARC DES SPORTS MICHEL HIDALGO 1 - NNI 955550101

L'éclairage de cette installation est classé niveau E4 jusqu'au 01/10/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le

05/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4 signée par

le propriétaire le 29/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 488 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.7
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.83

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/09/2027.

ST OUEN L AUMONE - PARC DES SPORTS ET LOISIRS N° 1 - NNI 955720101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 23/11/2025..

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 08/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4 signée par le propriétaire

le 02/09/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 423 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.7

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/09/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VILLEJUIF - Gymnase Maurice Bacquet - NNI 940769905

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 12/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du 18/06/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- AOP
- Rapport de visite
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La CRTIS note que compte tenu de la configuration de la salle et de la largeur des zones de dégagements, la capacité spectateurs sera à 0.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement initial de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 09/09/2035.

1.2 Confirmation de classement

LE KREMLIN BICETRE - STADE DES ESSELIÈRES - NNI 940430101

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 20/12/2026.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 04/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 suite au renouvellement de la moquette synthétique du 26/08/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CRTIS
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AOP

La Commission constate l'absence des Tests in situ.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T4 SYN PROV

jusqu'au 01/01/2026 dans l'attente des tests insitu nécessaires pour le classement décennal.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LE KREMLIN BICETRE - STADE DES ESSELIÈRES - NNI 940430101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 08/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 26/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 113 Lux (E6 min 150)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.28 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.55 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/09/2027.

THIAIS - STADE ALAIN MIMOUN 1 - NNI 940730201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 19/08/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le

31/07/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 197 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.31 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.52 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/09/2027.

2.2 Confirmation de classement

ABLON SUR SEINE - STADE PIERRE POUGET 1 - NNI 940010101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 28/09/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 02/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 signée par

le propriétaire le 12/08/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 236 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.64
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.79

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/09/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BUCHELAY - Stade de Buchelay - NNI 781180101

Cette installation n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 31/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 du 15/07/2025 et des documents transmis et/ou en possession de la Commission :

- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des Vestiaires
- Rapport de visite de la CDTIS
- Test in situ
- AOP

La CRTIS constate des vestiaires de 15m² pour cette installation jamais classée (20m² min pour un classement T5)

Le CRTIS propose le classement initial en niveau T6 SYN jusqu'au 09/09/2035.

1.2 Confirmation de classement

BOUAFLE - STADE PIERRE MONTCHARMONT - NNI 780900101

Reprise de dossier suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 06/04/2025.

La Commission accuse réception de la levée des conformités en date du 24/06/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/08/2035.

LES ESSARTS LE ROI - STADE GALLOT 1 - NNI 782200101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2025.

Installation visitée par MM. LEDUC & ELISABETH, membres de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 26/08/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite de la CDTIS
- Plan des Vestiaires
- AOP

La CRTIS demande les actions correctives suivantes :

- Les boulons aux bas des poteaux de buts sont à protéger
- La zone technique est à corriger (à mettre à 1m de la ligne de touche et 1 m de chaque côté des bancs)
- Le vestiaire arbitre est à vider des équipements présents.

La Commission constate l'absence de :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou de l'Attestation Administrative de Capacité (AAC) précisant la capacités spectateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

POISSY - STADE LÉO LAGRANGE 1 - NNI 784980101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 17/07/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 06/07/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 signée par le propriétaire le 10/06/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 382 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/09/2027.

ST GERMAIN EN LAYE - STADE GEORGES LEFÈVRE N°1 - NNI 785510101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E4 jusqu'au 02/04/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 15/07/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 signée par le propriétaire le 10/06/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 384 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.6
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/09/2027.

SARTROUVILLE - STADE NUNGESSER - NNI 785860201

L'éclairage de cette installation été classé en niveau E6 jusqu'au 10/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 06/05/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 12/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 131 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.19 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.36 (E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

2.3 Changement de niveau de classement

SARTROUVILLE - STADE DE TOBROUK - NNI 785860301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 22/02/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 06/12/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 19/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 68 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.40

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

VERNEUIL SUR SEINE - STADE FRANÇOIS PONS 2 - NNI 786420102

Reprise de dossier suite à la décision de la CRTIS du 05/06/2025

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 19/05/2029.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 18/07/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E4 signée par le

propriétaire le 27/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 384 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.6
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77
- Etude d'éclairage du 05/06/2025

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/09/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

